

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 5825

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE 46

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet amendement de suppression s'inscrit dans la logique de l'amendement précédent, et réaffirme que le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à ce qu'une nouvelle fois, les inégalités entre femmes et hommes soient accentuées. Les femmes sont les premières à bénéficier des indemnités que représentent les pensions de réversion : elles sont près de 90%. Or ces dispositions organisent la suppression des 13 dispositifs des pensions de réversion sous prétexte d'« universalité ». Nous nous y opposons. C'est pourquoi nous demandons la suppression de cet alinéa.